

Règlement intérieur

INTERNAT

Les règles de vie collectives décrites ci-dessus ont été établies dans l'intérêt général et dans le but de placer les élèves dans les meilleures conditions de travail possible.

Un travail efficace ne peut s'effectuer, en effet que dans le calme, l'ordre, la propreté, la sécurité et la confiance réciproque. Pour que ces conditions soient réalisées, il importe que chacun soit informé des habitudes à prendre et des règles à observer.

Généralités

L'attribution des chambres est établie en début d'année scolaire en concertation avec les élèves. Tout changement en cours d'année est soumis à une autorisation préalable des surveillants d'internat.

Une bagagerie fermée est mise à disposition des internes au rez-de-chaussée de l'extension.

Les élèves qui favorisent ou tolèrent la présence de personnes étrangères à l'internat encourent des sanctions.

La présence des garçons dans les chambres des filles, et inversement, est rigoureusement interdite.

Mouvements entre l'internat et l'externat du lycée

Chaque élève interne effectue librement le trajet entre l'internat et le lycée. Il se rend directement à sa destination par ses propres moyens et est responsable de son comportement. Dans la journée de 8h à 17h, les élèves internes bénéficient du régime général de sortie prévu au règlement intérieur de l'établissement. Un élève qui ne rentre pas pour 17h15 est considéré absent pour la nuit, ses parents en sont informés et prennent leurs dispositions.

Horaires

6h45 : réveil	17h15 à 18h30 : étude
6h50 - 7h20 : petit déjeuner	18h45 : mise en place du service
7h45 : fermeture de l'internat	19h : repas
7h55 à 16h45 : cours	20h - 21h30 : étude ou temps libre
	21h45 : retour en chambre et au calme
	22h15 : coucher - extinction des feux

Matin

Le lever a lieu à 6h45. Les élèves ouvrent les volets, les fenêtres et aèrent leurs lits. Le petit déjeuner peut être pris de 6h50 à 7h20. Les élèves effectuent leur vaisselle, puis retournent dans leurs chambres pour faire leur lit et fermer les fenêtres.

Les élèves doivent prendre leurs précautions et ne rien oublier à l'internat. Celui-ci sera fermé à 7h45 et ne sera **rouvert que le soir (aucune exception ne sera accordée, mercredi inclus).**

Soir

a) Étude

Durant l'étude, tous les élèves sont tenus de travailler dans le plus grand calme. La musique est tolérée en étude dans la limite où elle ne nuit pas au travail de la collectivité (utilisation d'écouteurs en volume réduit). Les élèves peuvent se rendre en salle informatique uniquement pour des travaux nécessaires à leur formation.

Une salle est également mise à disposition pour les élèves qui souhaitent réviser dans le silence absolu.

b) Dortoirs

La montée au dortoir se fait dans le plus grand calme, sans courir et sans se bousculer. Après avoir fait leur toilette, les élèves peuvent se détendre en bavardant en groupe, en lisant ou regarder la télé jusqu'à l'extinction des feux.

Chaque élève est responsable de la propreté et de l'hygiène de sa chambre et des sanitaires.

A cet effet, sont à disposition :

- un balai, une pelle et balayette
- une raclette pour la douche
- un mélange désinfectant pour les sanitaires (lavabo, toilettes, douche)

La veillée n'est pas un droit, elle doit se passer dans le calme, sans éclat de voix. La radio peut être allumée jusqu'à 21h45 dans la limite du raisonnable. Les élèves qui ne tiendraient pas compte du respect ou du repos d'autrui se verraient confisquer leurs appareils audio, téléphones, etc. L'extinction des feux se fait à 22h15 et le silence est requis pour tout le monde.

Sécurité des locaux

Sont tolérés les rasoirs, sèche cheveux, chargeurs de téléphone portable et ordinateurs portables ; ils sont sous l'entière responsabilité de l'élève et doivent être rangés après usage. Les appareils chauffants (bouilloires, radiateurs, résistances chauffantes, etc.....) sont interdits.

Hygiène et entretien

Le matin, chaque interne devra faire son lit et déposer ses vêtements dans son placard ; il rangera son bureau et évitera de laisser tout sac ou objet au sol. Les occupants d'une même chambre peuvent la décorer dans le respect des goûts de chacun et des règles de discrétion et de légalité.

L'hygiène des élèves ne saurait laisser indifférent qui que ce soit. C'est pourquoi ils ont la possibilité de prendre des douches tous les matins et tous les soirs (lors de votre présence à l'internat).

Les draps et housses de couettes sont obligatoires, et doivent être lavés régulièrement à la charge de la famille. Tout linge humide doit être suspendu sur le porte-serviette de la salle de bains. Le linge sale doit être rangé dans un sac prévu à cet effet. Toute dégradation sera sanctionnée, et la facture des frais occasionnés sera envoyée à la famille.

Provisions

Les élèves ne doivent pas introduire de produits alimentaires et d'alcool dans l'établissement. Seuls sont tolérés les produits de conservation facile ne risquant pas de se détériorer : sucre, gâteaux secs, chocolat...

Argent de poche

Le lycée dégage sa responsabilité en cas de vol numéraire. Il est conseillé de détenir sur soi peu d'argent.

Téléphone portable

L'usage du téléphone portable est interdit en étude et pendant la durée du repas.